

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 12 février 2016</b>	<b>N° 2016-77</b>

## Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOUE, Mme Anne WALRYCK.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Jean-Pierre GUYOMAR'C à Mme Brigitte COLLET  
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY  
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS  
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15  
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45  
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40  
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40  
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10  
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOUE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15  
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25  
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 12 février 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<b>N° 2016-77</b>

## **Opération d'Intérêt Métropolitain Campus Vallée Créative (CVC). Constitution**

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE « CAMPUS VALLEE CREATIVE »**

#### **Un territoire au potentiel majeur pour l'économie, l'innovation et le rayonnement de la Métropole**

Le territoire qui s'étend du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) Pellegrin aux portes sud-ouest de la Métropole présente des enjeux majeurs de développement (cf. annexe n°1).

- principal pôle de formation et de recherche de la Métropole, il accueille sur les domaines universitaires Pessac-Talence-Gradignan (PTG) et Carreire, les trois principaux sites du CHU de Bordeaux et le pôle d'enseignement professionnel Cap Métiers à Pessac environ 60 000 étudiants et la grande majorité des 10 000 enseignants-chercheurs recensés sur l'agglomération ;
- le tissu économique y est dense, diversifié et dynamique, avec près de 40 000 emplois, dont plus de 6 000 Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS). La diversité de ce tissu, qui s'appuie sur des filières d'excellence dont la santé et l'optique-laser mais aussi des activités industrielles et tertiaires plus générales, est un atout majeur en cas de retournement de conjoncture.
- une dynamique de projets est engagée, dans le cadre de l'Opération Campus et des investissements d'avenir, mais aussi extra-rocade autour du développement propre des sites hospitaliers (Haut-Lévèque et Xavier Arnozan) et des implantations d'entreprises sur les principales zones d'activités (Grand-Bersol, Bioparc, Bois Saint-Médard) ;
- une amélioration remarquable de la desserte de ce secteur, tant en transports en commun (extension de la ligne B du tramway, études sur des sites propres Bordeaux-Gradignan et ouest-rocade) que pour l'accessibilité automobile (mise à 2x3 voies de la rocade sud, études de reconfiguration des échangeurs de l'A63).

Autant d'atouts qui justifient le positionnement de ce territoire comme un levier majeur du développement économique métropolitain.

**... confronté à un déficit d'aménagement et de valorisation des grands équipements présents :**

- la congestion automobile est chronique, particulièrement au niveau des grandes zones d'activités extra-rocade, principal grief des entreprises locales ;
- le stock de foncier économique s'est réduit de manière préoccupante, si bien que les entreprises peinent à trouver des solutions pour s'implanter ou se développer. Cette situation de pénurie alimente la relocalisation d'entreprises à l'extérieur de la Métropole ;
- les zones d'activités existantes, aménagées dans les années 1970, pâtissent d'espaces publics très dégradés, d'un déficit de services aux entreprises et aux salariés, ainsi qu'une image peu compatibles avec les attentes de la nouvelle économie ;
- les synergies entre le Campus et le tissu économique extra-rocade paraissent limitées, et les stratégies de développement propres à chaque établissement d'enseignement supérieur parfois mal coordonnées comme en témoigne la multiplication de projets redondants (incubateurs, espaces de travail partagés, résidences étudiantes et hôtelières).

## 2. OBJECTIFS DE L'OIM CAMPUS VALLEE CREATIVE

---

L'identité de l'OIMcvc est fondée sur les synergies à promouvoir entre enseignement supérieur, recherche et innovation, et développement économique. Avec l'objectif d'accueillir sur ce territoire 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030, dont une proportion significative d'emplois à forte valeur ajoutée.

Cela passe par une meilleure articulation entre l'offre scientifique proposée par l'Université et les grandes écoles, l'activité de donneurs d'ordre majeurs tels que le CHU et les savoir-faire des entreprises. Articulation qui passe à la fois par un aménagement plus cohérent de ce territoire aujourd'hui coupé par la rocade – qui devra demain devenir un trait d'union pour les projets – et des actions de fertilisation croisée et de développement immatérielles.

A cette ambition de rayonnement s'ajoutent des objectifs d'aménagement durable et plus cohérent du territoire métropolitain. Ainsi, l'OIMcvc a vocation à devenir un territoire privilégié de mise en œuvre des autres politiques métropolitaines en matière d'urbanisme, de mobilité, d'environnement, de qualité de vie. Cela en veillant à optimiser les investissements publics dans un contexte budgétaire contraint.

Pour atteindre ces objectifs, l'OIMcvc, à l'image de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique et de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux-Aéroport, devra :

- fédérer et mieux valoriser dans le cadre d'une opération d'aménagement et de développement d'ensemble la programmation et la mise en œuvre opérationnelle des investissements publics (au premier rang desquels, ceux de Bordeaux Métropole) au titre des grands équipements (Campus, CHU), des transports (rocade, nouvelles lignes de transport en commun), de la voirie et des espaces publics ;
- mieux articuler développement économique et projet urbain, en veillant à la cohérence et à la pertinence de l'offre foncière et immobilière qui devra répondre aux besoins des entreprises, des employés et des étudiants en limitant les effets de redondance préjudiciables et en veillant aux capacités d'absorption du marché ;
- promouvoir l'offre territoriale existante et à venir tant à l'extérieur du territoire (entreprises, investisseurs immobiliers, étudiants et chercheurs) qu'auprès des acteurs économiques locaux qui méconnaissent parfois sa richesse ;

C'est autour de ces trois axes (valorisation des investissements, cohérence de l'aménagement et du développement économique, promotion du territoire) que se fonde l'OIMcvc.

## 3. PERIMETRE DE L'OIM CAMPUS VALLEE CREATIVE

---

Le périmètre proposé pour l'OIM Campus Vallée Créative (Cf. annexe n°2) est le territoire décrit par la conjonction de ces potentialités et de ces problématiques. Il s'étend sur cinq communes de la Métropole, au premier rang desquelles Gradignan, Pessac et Talence, et de manière plus limitée, Bordeaux et Mérignac). Ce périmètre pourra évoluer pour intégrer des territoires de projet environnants dès lors qu'ils correspondent aux objectifs de l'OIMcvc. En particulier, en fonction des opportunités et de la volonté des élus compétents, l'OIMcvc pourra proposer un espace de coopération pour une meilleure articulation avec les territoires

riverains de Bordeaux Métropole, qu'ils présentent des enjeux fonciers et de mobilité ou de développement économique (comme le site du Laser Mégajoule au Barp).

Au sein de ce périmètre, deux grandes opérations d'aménagement (au sens où l'entend le Code de l'Urbanisme dans son article L.300-1) sont développées de manière cohérente :

- intra-rocade sur environ 262 ha, l'Opération Campus (sites Carreire et Pessac-Talence-Gradignan), aménagée par Bordeaux Métropole, la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) et la Société Publique Locale (SPL) La Fab ;
- extra-rocade, une opération d'aménagement multisites, dénommée Vallée Créative, intégrant sur environ 533 ha l'ensemble des secteurs opérationnels sur lesquels des études ont été lancées (Grand-Bersol, Alouette, Bioparc), des secteurs en développement (Groupe Hospitalier Sud, Bois-Saint-Médard) et des sites présentant un potentiel foncier ou paysager important (Jean Bart, Solarium). Cette opération d'aménagement d'ensemble répondant à un triple objectif d'anticipation des préalables techniques (études faune-flore, hydrauliques, énergétiques, géotechniques), de cohérence des opérations, et d'économie de moyens (commandes groupées). La Métropole veillera à s'appuyer sur les études et travaux déjà engagés afin de ne pas les remettre en cause.

Ainsi, l'OIMcvc articule un grand périmètre pertinent pour traiter des questions de stratégie de développement (stratégie mobilité, stratégie économique, stratégie de valorisation du territoire, etc.) et des périmètres plus resserrés pour la mise en œuvre des actions d'aménagement (acquisitions foncières, travaux d'infrastructure, etc.). Ce dispositif est comparable à celui de l'OIN Bordeaux-Euratlantique qui compte au sein de son périmètre de 738 ha plusieurs périmètres d'aménagement opérationnel comme la ZAC Bordeaux Saint-Jean-Belcier et la ZAC Garonne-Eiffel.

#### **4. FEUILLE DE ROUTE DE L'OIM CAMPUS VALLEE CREATIVE**

---

Pour atteindre cet objectif, il apparaît nécessaire que soient élaborés dans le cadre de l'OIM Campus Vallée Créative :

- **une stratégie d'aménagement d'ensemble** articulant grandes opérations d'aménagement (Opération Campus, Grand-Bersol, aménagement des sites hospitaliers), infrastructures de transport, travaux d'aménagement viaires, politiques de logement et de haute qualité de vie et traitement des problématiques écologiques (assainissement pluvial, valorisation du patrimoine naturel et paysager). Cette stratégie sera définie dans le cadre d'un plan guide phasé et chiffré, qui intégrera les projets engagés, dont il s'agira d'apporter une vision consolidée de l'ensemble des opérations sur ce territoire ;
- **un plan d'actions qui découle de la stratégie de développement économique en termes de filières d'excellence métropolitaines** : santé, optique-laser, matériaux, environnement, et technologies innovantes (biotechnologies, robotique, électronique, nanotechnologies, systèmes informatiques, numérique). L'OIM Campus Vallée Créative constitue ainsi un site privilégié de déclinaison de cette stratégie en s'appuyant sur le rayonnement de grands équipements de recherche et d'innovation : Campus universitaire, CHU, et environnement de la Route des Lasers. L'accompagnement des entreprises relevant de ces filières et l'animation de l'écosystème (grands donneurs d'ordres, jeunes entreprises innovantes, laboratoires de recherche, grandes écoles, université, technopoles, pôles de compétitivité et les plates-formes de transfert technologique) constituent le socle de ce plan d'actions. Il mobilisera également les pôles de compétitivité (Alpha-Route des Lasers, cluster TIC-santé), les plates-formes de transfert de technologie (Alphanov, CEAtch, CENBG, Iterg), les grands donneurs d'ordre (au premier rang desquels le CHU), les entreprises clefs, les centres de recherche (CHU, Institut d'Optique, Institut Lasers et Plasmas notamment) les équipements de recherche et de développement (Laser MégaJoule, Ensam, Fab lab Cohabit) et les acteurs de l'innovation (Aquitaine Développement Innovation, Bordeaux-Unitec, Talence Innovation, cluster TIC-santé) ;
- **une programmation foncière et immobilière** à l'échelle de l'OIM conçue de manière à répondre aux besoins des entreprises, des employés et des étudiants partant du potentiel foncier identifié et tenant compte des capacités d'absorption du marché immobilier. Il conviendra en particulier de veiller à ce que le territoire offre l'ensemble des maillons immobiliers de la chaîne de croissance des entreprises (de l'incubateur aux locaux propres en passant par la pépinière, le centre d'affaires, et l'immobilier locatif). La consolidation des projets en cours et l'évolution de la conjoncture économique et du marché immobilier pourront amener à réorienter la programmation sur certains secteurs d'aménagement ;

- **une stratégie de mobilité tous modes** impliquant les entreprises à travers le Plan de Déplacement Inter-Entreprises en cours d'élaboration et articulant l'amélioration du réseau viaire (y compris cyclable), le renforcement de l'offre en transports en commun urbains et régionaux (TER), et l'offre de services (covoiturage notamment) ;
- **un programme d'investissements publics** articulant les infrastructures qui desservent le territoire avec les importants développements immobiliers et urbains en cours et à venir. Ce programme décrira les modalités de déploiement de l'offre de mobilité, les principaux travaux de voirie et d'ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales, l'alimentation électrique et à la gestion de l'ensemble des services publics nécessaires au développement de ce territoire. Il reprendra les actions prévues aux contrats de codéveloppement des communes concernées et s'inscrira dans un calendrier et d'un budget prévisionnel ;
- **les procédures d'aménagement** qui permettront de réaliser ce programme d'investissement et d'en assurer le cofinancement via la mobilisation de participations d'aménagement sur les secteurs valorisés par les nouveaux équipements ;
- **un plan de valorisation du territoire**, de ses acteurs et de ses atouts et de ses projets destiné à attirer entreprises, chercheurs et investisseurs, qui sera conçu en étroite collaboration avec les communes concernées et les principaux acteurs de l'OIMcvc, et mobilisera les outils de promotion du territoire (Invest in Bordeaux, ex-Bordeaux Gironde Investissement, notamment).

Ces objectifs pourront être mis au débat public dès lors qu'il sera décidé de procéder à une concertation préalable relative au projet OIM Campus Vallée Créative, conformément aux dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Celle-ci fera, le cas échéant, l'objet d'une délibération spécifique de Bordeaux Métropole.

## 5. FINANCEMENT DE L'OIM CAMPUS VALLEE CREATIVE

---

L'OIMcvc va mobiliser des investissements importants pour Bordeaux Métropole pour les quinze ans à venir, en matière d'acquisitions foncières, d'aménagement, de voirie et réseaux, de transports en commun, etc.

Les crédits inscrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de Bordeaux Métropole sont répartis entre plusieurs opérations, parmi lesquelles l'Opération Campus et les projets Enseignement Supérieur et Recherche inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (61,8 M€) et le développement économique (5,2 M€ hors acquisitions foncières et aides aux entreprises). Au regard du contexte budgétaire, et du principe de mieux faire avec les ressources disponibles, qui a présidé à la création des OIM, il n'est pas envisagé d'augmenter les dépenses sur le PPI en vigueur.

Des marges de manœuvre seront en revanche recherchées à travers :

- la génération de recettes d'aménagement via la mise en place de procédures d'aménagement (Zone d'Aménagement Concerté), l'association d'acteurs privés au financement d'équipements publics (Projet Urbain Partenarial) ou d'une fiscalité d'aménagement renforcée (Taxe d'Aménagement Majoré) justifiée par la valorisation des actifs fonciers et immobiliers générée par les investissements sur ce territoire ;
- la mise en regard des recettes de cessions foncières avec les dépenses foncières.

## 6. GOUVERNANCE DE L'OIM CAMPUS VALLEE CREATIVE

---

L'OIMcvc doit disposer d'instances de pilotage stratégique et opérationnel en rapport avec ses objectifs et son ambition. Il vous est donc proposé à ce titre d'instaurer les deux instances suivantes :

- un comité stratégique OIM Campus Vallée Créative présidé par le Vice-président de Bordeaux Métropole délégué à l'Agglo Campus, l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation et auquel nous vous proposons de convier :
  - o les Vice-présidents de Bordeaux Métropole délégués aux sites majeurs d'attractivité économique, aux grands projets d'aménagement urbain, aux transports de demain et aux transports et au stationnement ;
  - o les Maires des cinq communes de Bordeaux-Métropole concernées (Bordeaux, Gradignan, Mérignac, Pessac, Talence) ou leur représentant ;
  - o les représentants des collectivités territoriales associées (Région Aquitaine, communes limitrophes) ;

- o les représentants des principaux acteurs de l'innovation : Université de Bordeaux, principales écoles et centres de recherche impliqués dans le développement d'entreprises, Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) ainsi que le CHU ;
- o les représentants des outils de développement économique qui concourent à l'essor de ce territoire : technopôles et agences de développement.

Ce comité stratégique aura vocation à débattre de la stratégie d'aménagement et de développement d'ensemble et à en orienter ainsi la définition ainsi que les conditions de mise en œuvre (en termes de priorités d'investissement et d'actions notamment).

un comité de projet Vallée Créative, composé des Vice-présidents de Bordeaux Métropole et des Maires des communes concernées par les sujets inscrits à l'ordre du jour et présidé par le Vice-président délégué aux sites majeurs d'attractivité économique. Ce comité de projet sera notamment compétent pour prendre les décisions d'aménagement à l'Opération d'aménagement Vallée Créative. Les services de Bordeaux Métropole assureront le secrétariat technique de ces instances dont la périodicité pourra être établie suivant l'actualité du projet. Une équipe projet dédiée mobilisant l'ensemble des compétences techniques requises sera constituée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-1 à L.5217-5 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et L.111-10 ;

**VU** la délibération du Conseil de Métropole n°22449 du 13 février 2015 ;

**VU** la délibération du Conseil de Métropole n°22600 du 20 mars 2015 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'aménagement et le développement du territoire intercommunal qui s'étend du CHU Pellegrin et du Campus Pessac-Talence-Gradignan, aux zones d'activités économiques du sud-ouest de l'agglomération présentent un enjeu majeur pour l'attractivité, le rayonnement scientifique et le développement économique de la métropole bordelaise ;

**CONSIDERANT QUE** la mise en œuvre d'une opération d'aménagement et de développement d'ensemble est nécessaire pour pérenniser le dynamisme économique et concrétiser le potentiel de développement de ce secteur ;

**CONSIDERANT QUE** la mobilisation d'une gouvernance adaptée à la mise en œuvre d'un tel projet d'ensemble s'impose ;

## **DECIDE**

**Article 1** : de créer l'Opération d'Intérêt Métropolitain appelée provisoirement Campus-Vallée-Créative désignée par l'acronyme « OIMcvc », dont le périmètre est défini sur la carte figurant en annexe n°2 de la présente délibération, et de lui donner pour objet la valorisation du potentiel de formation, de recherche et d'innovation de la Métropole en vue de promouvoir le rayonnement scientifique et le développement économique de la métropole.

**Article 2** : d'instaurer un périmètre de prise en considération OIM Campus-Vallée-Créative en application des dispositions de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme tel que figurant sur la carte jointe en annexe n°2. Ce périmètre se substituera aux périmètres instaurés au titre de ce même article L 111-10 du code de l'urbanisme pré-existants sur ce territoire.

**Article 3** : de créer un comité stratégique OIM Campus-Vallée-Créative, réunissant les Vice-présidents de Bordeaux Métropole compétents, les Maires des communes de Bordeaux, Gradignan, Mérignac, Pessac et Talence ou leur représentant, ainsi que les principaux acteurs économiques et institutionnels qui souhaitent

participer à un développement concerté de ce territoire. Cette instance de pilotage, présidée par le Vice-président délégué Agglo Campus, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation ou son représentant, et dont le secrétariat sera assuré par Bordeaux Métropole, se réunira autant que de besoin, et au moins deux fois par an.

**Article 4 :** de créer, au sein de l'OIMcvc, et en application des dispositions de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, une opération d'aménagement dénommée provisoirement « Vallée Creative » portant sur le périmètre extra-rocade décrit en annexe n°2 à la présente délibération. Cette opération intégrera en son sein les opérations d'aménagement pré-existantes sur ce périmètre. Un comité de projet Vallée Creative composé des Vice-présidents de Bordeaux Métropole compétents et des maires des communes concernés par l'ordre du jour ou leur représentant sera instauré. Présidé par le Vice-président délégué aux sites majeurs d'attractivité économique ou son représentant, il se réunira autant que de besoin pour traiter des décisions relatives à cette opération d'aménagement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>3 MARS 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>3 MARS 2016</b>	Monsieur Franck RAYNAL

# OPERATION D'INTERET METROPOLITAIN "campus vallée créative"

## INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Rocade / A63

Echangeur

Demi-échangeur

## TRANSPORTS EN COMMUN

Tramway B

Station de tramway

Gare TER

Transport en commun en cours d'étude

## GRANDS COMPTES

100 employés

500 employés

## FILIERE SANTE-OPTIQUE-LASER

Centre hospitalier

Centre de recherche / plate-forme de transfert technologique

Entreprise de la filière santé-laser

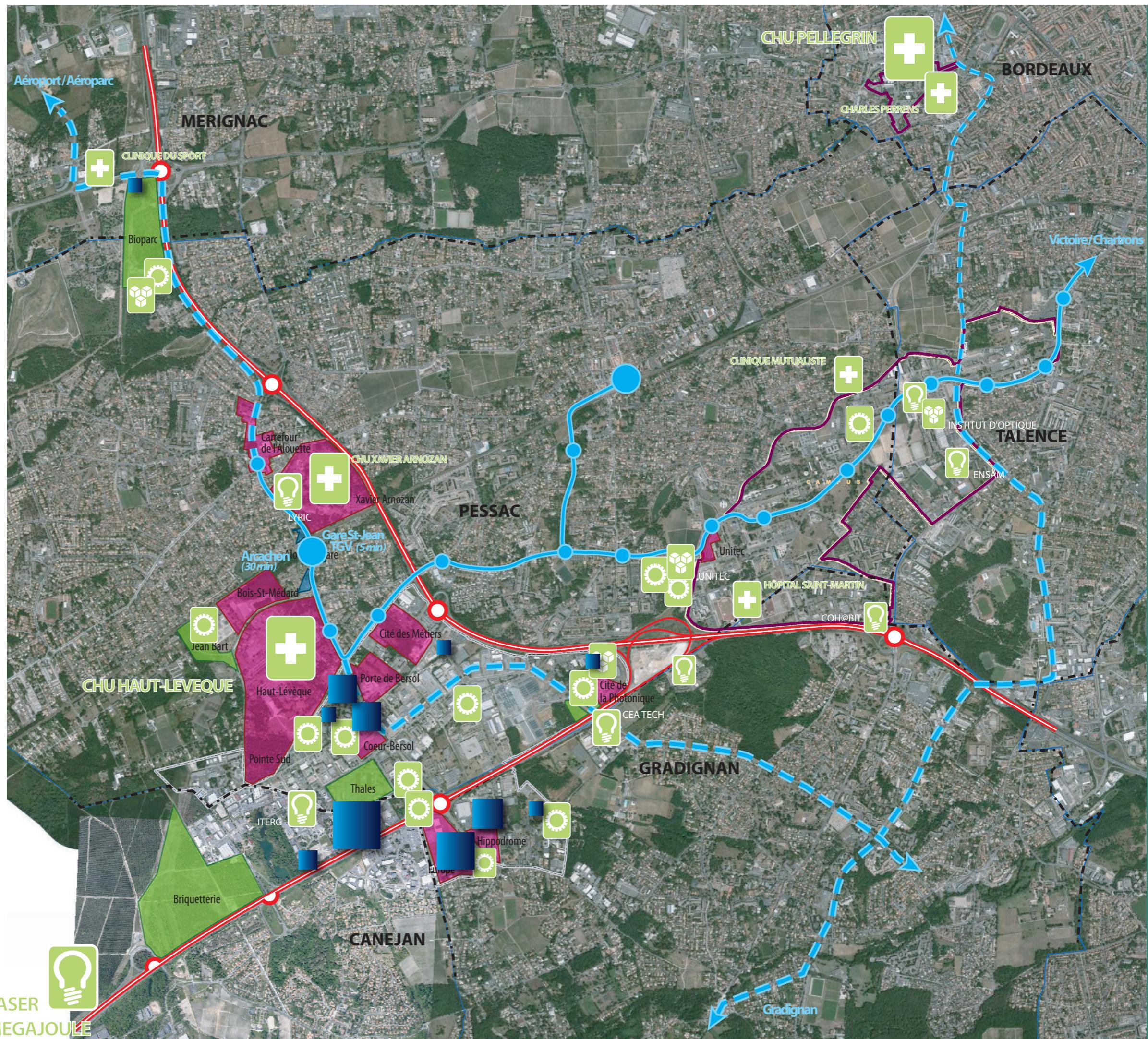
Incubateur / pépinière / hôtel d'entreprise

## POTENTIEL FONCIER

Secteurs en développement

Opération Campus

Foncier économique à aménager



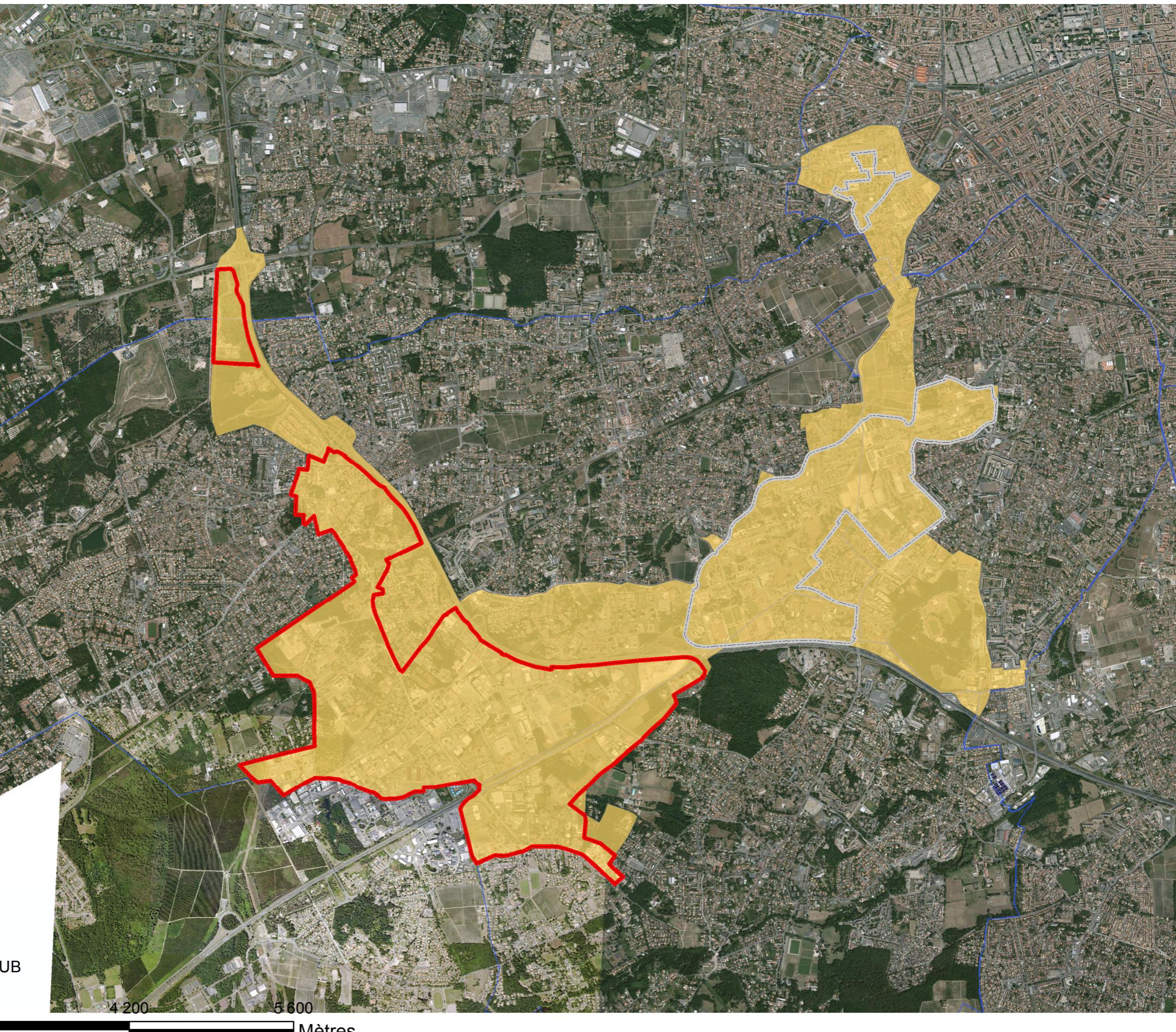
# OPERATION D'INTERÊT METROPOLITAIN CAMPUS VALLEE CREATIVE

## Périmètres

28/01/2016

## Légende

- Opération d'aménagement Vallée Créative
- Opération Campus
- OIM Campus Vallée Créative
- limite de commune selon DGI (cadastre)



Source SIG CUB 2014

© cadastre DGFIP 2011

© Ortho photo plan 2012 à haute résolution de la CUB

0 700 1 400

2 800

4 200

5 600

Mètres